

# *Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise*

<b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 DECEMBRE 1998</b>
--

Délégués communautaires : Mesdames BONOMME, BROUILLON, CARRIERE, COLLOT, GEILLE, GILOT, MARCHAL, PASCUAL, PAYER, PIEROT, PIERSON, POLICE, RAGUET et Messieurs BARRE, BESTEL B., BESTEL P., BOUILLON, BOURE, BRUNEL, CALLET, CARTELET, CHANCE, CLOUET, CUIF, DAY, DEGLAIRE, DEPAIX, DE SAGAZAN, DIDIER, DION, DURMOIS, ETIENNE Ph., FRADCOURT, FRANCCART, FRANCOIS, GEORGES, GILBIN, GOFFINET, GRANDVALET, GROFF, GUERY, GUILLEMIN, HENRY, HUBSCH, LAMBERT, LAMPSON, LEDIG, LEFORT, LIES, MAILLARD, MAINSANT, MALVAUX, MARTIN, MERAT, MIART, NOIZET C., NOIZET D., OUDIN, PASTE, PERARDET, PONCELET, PONSART, POTRON, POUPART, RAGUET, RATAUX, REMY, ROMEDENNE D., ROMEDENNE G., SERVAIS, SIGNORET, SOUDANT L., SOUDANT Ph., THIEBAULT, THIERY, TORTUYAUX, VALET, VAUCHEL, VERNEL, WEIRIGJ.M., WEIRIG F., WULVERYCK, ZEIMET.

Représenté : Monsieur MORLACCHI donne pouvoir à Madame GEILLE.

De plus, un nombre important de délégués suppléants ont assisté à ce dernier Conseil de Communauté de l'année 1998.

Le Président constate que 83 délégués sont présents pour ce Conseil de Communauté.

Madame Catherine PASCUAL est élue Secrétaire de séance.

## **1) Compte rendu du Conseil de Communauté du 23 septembre 1998**

Le compte rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 23 septembre 1998 est soumis à l'approbation des délégués. Il est adopté à l'unanimité.

## **2) Rapport d'activités du Président et du Bureau**

*"Mesdames, Messieurs, Chers collègues,*

*Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'être venus ce soir, à quelques jours des fêtes de fin d'année, participer à ce dernier Conseil de Communauté pour 1998.*

*Ce sera l'occasion pour moi de dresser un bilan de l'année écoulée et de brosser les grandes lignes des actions 1999 que je vous proposerai lors du vote du budget primitif 1999.*

*Il y a moins d'un an, Monsieur le Préfet des Ardennes officialisait, par arrêté, la création de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Celle-ci a effectivement vu le jour lors du vote du budget le 7 mars 1998. Ce ne sont donc que quelques mois d'activités effectives que notre collectivité a à son actif.*

*Parfois, en entendant certaines réflexions, j'ai l'impression que les uns ou les autres pensent avoir un certain nombre d'années de fonctionnement derrière eux. C'est satisfaisant mais je souhaiterais qu'on ait parfois autant d'indulgence qu'avec les erreurs de jeunesse.*

*L'activité 1998 a été essentiellement consacrée à la mise en place des structures qui nous permettent aujourd'hui de fonctionner sans trop d'accrocs. C'est-à-dire le rodage et la mise en place de procédures administratives d'une part et l'accueil et l'intégration de nouveau personnel d'autre part.*

*Nous avons dû apprendre à fonctionner ensemble tant au sein du Bureau qu'au sein des Commissions. Je pense que, pour ceux qui s'y sont investis, ce ne fût pas toujours très simple. Mais je crois qu'aujourd'hui nous avons un outil qui, certes, demande encore à être perfectionné, mais qui existe et fonctionne. Nous le devons à l'ensemble des personnes qui en font partie, quelle qu'ait été leur position et leur militantisme antérieur à la création de cette communauté. Tous travaillent et*

## ***Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise***

*participent d'une manière critique et positive au sein de chacune de ces instances sans perdre de vue qu'ils vous représentent.*

*Je conçois bien qu'il puisse être frustrant de ne pas être associé de près à ces différents travaux. Nous n'avons pas, à ce jour, trouvé un moyen de communication efficace, en dehors de vous faire parvenir, délégués et suppléants, les compte rendus des différents Conseils de Communauté.*

*En 1999, nous veillerons, le Bureau et moi-même, à améliorer cet aspect essentiel. Je tiens à vous rappeler que vous êtes tous les bienvenus dans les locaux de la place Carnot où vous pouvez toujours venir vous informer. N'oubliez pas que vous y êtes chez vous.*

*Par ailleurs, au tout début 1999, sera distribué dans chacun des foyers de notre territoire le numéro 0 d'un journal communautaire. Ce journal présentera, outre notre structure, les quelques réalisations que vous avez décidé. J'espère que ce numéro sera suivi de nombreux autres à raison d'un tous les 3 à 4 mois. Leur contenu devra permettre à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise de faire connaître ses actions, les communes se présenter et aux acteurs socio-économiques ou associatifs de nous dire qui ils sont.*

*Les actions entreprises en 1998 ont découlé très directement des décisions prises dans le cadre de l'ADEVA :*

### **1. O.P.A.H.**

*Vous avez décidé sa réalisation lors du Conseil de Communauté du 15 juin 1998. L'étude pré-opérationnelle est en voie d'achèvement et vous avez dû recevoir dans chacune de vos communes les éléments d'analyses qui vont permettre de définir et de négocier les choix et les crédits de mise en oeuvre.*

*Au terme de cette étude, il vous sera proposé les actions d'accompagnement propres à la Communauté de Communes, ainsi que les crédits correspondants très vraisemblablement par une décision modificative de budget, puisque, vous le verrez tout à l'heure, il vous sera proposé de voter le budget primitif d'ici la fin janvier.*

### **2. Pôle Nature**

*Le principe et le concept ont été décidés et validés au sein de l'ADEVA et puis par le Conseil de Communauté. Vous avez décidé, sur les principes qui vous ont été proposés, d'entamer une étude de faisabilité économique et technique.*

*Pour ce faire, après consultation, le Bureau a retenu, sur proposition du jury, le cabinet Odyssee Concept qui devra définir à la fois, le contenu, les clientèles et la faisabilité économique du projet.*

*Parallèlement, un appel à candidature de maîtrise d'oeuvre doit permettre de vérifier l'adéquation technique à l'étude de faisabilité économique précédemment citée. Vous aurez ensuite, au vu de tous ces éléments, à décider ou non de passer à la phase suivante, à savoir l'établissement du projet tant dans son aspect technique que financier.*

### **3. Parc d'Activités Economiques**

*Lors du Conseil de Communauté de Machault, je vous avais informé du projet d'un industriel. Le 23 septembre, vous avez décidé le lancement du Parc d'Activités Economiques de l'Argonne.*

*Nous avons lancé un premier appel d'offres fin juillet, qui a été dépouillé début septembre et dont l'entreprise Etienne a été attributaire. Le contrôle de légalité a déclaré le marché illégal, compte tenu de la présence de Monsieur Jean-Claude ETIENNE, gérant de la société susdite, au Conseil de Communauté du mois de juin.*

*Nous avons relancé une nouvelle procédure d'appel d'offres dont nous ne connaissons les résultats que le 28 décembre prochain.*

## ***Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise***

*A ce jour, la Communauté de Communes a acquis les terrains auprès de la commune de Buzancy au prix de 2,90 F / m<sup>2</sup>. La Société Moreau Père et Fille (S.M.P.F.) a acheté le terrain qui lui était nécessaire pour la somme de 17 F / m<sup>2</sup> (28,50 F / m<sup>2</sup> pour les parties aménagées par la Communauté de Communes et 12,50 F / m<sup>2</sup> pour les parties restées en état). L'acquéreur de la parcelle a signé le compromis de vente et déposé une caution bancaire correspondant au montant de l'acquisition et des frais et s'est engagé par écrit à réaliser l'investissement pour lequel il s'est porté acquéreur du terrain.*

*L'ensemble de l'opération est estimé à la date d'aujourd'hui, à 1.5 millions de Francs, subventionné à 80 %, compte non tenu des résultats de l'appel d'offres.*

*Le reste des terrains soit 13 900 m<sup>2</sup> sera vendu sans aménagement au prix de 12,50 F / m<sup>2</sup>. Cette première opération économique par la Communauté de Communes sera, je l'espère, suivie d'autres, ce qui serait un gage de développement pour notre territoire. Cependant elle nous aura appris qu'il nous faudra être vigilant sur les procédures.*

*D'une manière plus pratique et depuis le dernier Conseil de Communauté, le Bureau s'est réuni 4 fois, les Commissions 6 fois, sans compter nombres de réunions techniques découlant des procédures et actions engagées ou des réflexions mises en chantier par les uns ou les autres.*

*Il n'est pas question, pour l'année 1999, de vous proposer des actions nouvelles. L'O.P.A.H. entrera dans sa phase opérationnelle et le projet de Pôle Nature suivra son cours si vous en décidez ainsi. Les orientations budgétaires qui vous seront présentées témoigneront de cette volonté.*

*L'année prochaine devra être une année centrée sur l'aménagement de notre territoire. Courant janvier, au moment du vote du budget primitif, je vous proposerai la création d'un groupe de travail comportant des délégués de notre Communauté de Communes, des élus représentatifs de notre territoire, des socio-économiques et des représentants d'associations.*

*Ce groupe de travail aura pour mission de définir un programme de développement global tenant compte à la fois des problèmes d'infrastructures, de services publics et de tout le tissu socio-économique qui permet à une population de mieux vivre sur un territoire donné.*

*Le travail de cette commission devra aboutir à :*

- rédiger un document déterminant les axes de développement et d'aménagement pour les années à venir,*
- définir les partenariats nécessaires à mettre en oeuvre,*
- identifier les partenaires avec lesquels contractualiser nos projets.*

*En attendant ces documents, compte tenu des menaces qui pèsent sur un certain nombre de services publics, je vous propose d'adopter le texte de la motion qui vous a été remis. Il me paraît important que nous manifestions notre volonté d'être les premières parties prenantes de notre avenir.*

*Il est évident, par ailleurs, que si des opportunités économiques sur tel ou tel secteur communautaire se présentent, nous essayerons, dans la mesure du possible, d'y faire face et de faciliter l'expansion d'activités existantes ou l'installation d'activités nouvelles.*

*Voilà rapidement dressé le bilan de l'année 1998 et tracé les perspectives 1999."*

*L'assemblée n'ayant ni questions ni remarques à apporter, le Président propose de continuer.*

### *2.1. Motion*

*Monsieur GROFF lit la motion :*

*"La Communauté de Communes a été créée le 1er janvier 1998.*

*Elle a inscrit dans ses statuts l'Aménagement de son territoire et la réalisation d'un programme de développement*

## ***Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise***

*Aujourd'hui, on constate qu'un certain nombre de décisions concernant des services publics essentiels risquent d'être prises sans concertation (Postes, collèges, ...).*

## *Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise*

*En conséquence, le Conseil de Communauté décide de mettre en place un groupe de travail dès le début de l'année 1999. Il sera constitué :*

- de délégués de la Communauté de Communes,*
- d'élus représentant le territoire,*
- de responsables socio-économiques,*
- de responsables du monde associatif.*

*Il devra, à partir du constat de l'existant, déterminer une politique d'Aménagement du territoire prospective et réaliste pour les années à venir.*

*Il devra proposer au Conseil de Communauté pour la fin de l'année 1999 :*

- les actions à mener en partenariat éventuellement avec les administrations concernées,*
- un schéma d'aménagement permettant à l'ensemble des habitants d'avoir les moyens de mieux vivre sur leur territoire.*

*Dans l'attente de ces propositions, les élus du Conseil de Communauté*

*- s'opposent solennellement et fermement à toute fermeture de services publics existants et à tout déménagement réel ou déguisé du territoire.*

*- entendent se faire reconnaître comme les partenaires essentiels et incontournables pour décider de leur propre avenir."*

Monsieur GUERY évoque le fait que l'opération d'aménagement du Parc d'Activités Economiques a été voté par le Conseil de Communauté de telle façon que le prix de vente des terrains soient les prix de revient de l'opération. Il est apparu en Commission Développement Economique que compte tenu du prix de vente, conclut entre la S.M.P.F. et l'Argonne Ardennaise, un besoin de financement supplémentaire de 90 000 F voyait le jour.

Monsieur SIGNORET rappelle que les dépenses d'aménagement du terrain sont prévisionnelles. Elles ne seront définitivement connues qu'après l'ouverture des plis de l'appel d'offres le 28 décembre 1998. A cette date et à cette date seulement, il sera possible de déterminer le besoin de financement pour cette opération. Ce besoin découlera de la différence entre les dépenses réelles d'aménagement, les subventions à recevoir et le prix de vente des terrains. Lors du vote du budget primitif, il vous sera proposé une fiche d'investissement détaillée ; elle sera définitive après l'exécution des travaux et le règlement des travaux compte tenu des plus ou moins values possibles. Il est important de réaliser que 13 900 m<sup>2</sup> restent à vendre, que la venue de l'entreprise S.M.P.F. engendrera un retour de Taxe Professionnelle pour l'Argonne Ardennaise et enfin des emplois seront créés sur ce site.

Le Président souligne, quant à lui, le fait que les 90 000 F de déficit envisageable sont à rapprocher des 1 500 000 F de l'opération et pas seulement de la vente du terrain à Monsieur MOREAU. En outre, à l'heure actuelle, les services fiscaux ne sont pas en mesure de nous indiquer de manière précise quelle T.V.A. nous pourrions récupérer sur cette opération.

Par ailleurs, Monsieur GROFF précise que les documents budgétaires détaillés mais prévisionnels de cette opération ont été établis. Il n'apparaissait pas souhaitable de les diffuser aujourd'hui compte tenu de l'appel d'offres lancé pour cette opération qui ne sera clos que le 28 décembre 1998 à 16 h.

Monsieur SIGNORET insiste sur la vigilance nécessaire pour mener à bien ce type d'opération. Concernant le déficit possible de cette opération, il faut considérer cela comme le prix à payer pour exercer une véritable action de développement économique de notre territoire.

Monsieur GUERY : *"je ne suis pas contre mais que cela soit pareil pour tout le monde"*.

Monsieur de SAGAZAN s'étonne que la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ait fixée le prix de vente des terrains sans connaître les coûts réels d'aménagement puisque les prix pratiqués par les entreprises ne sont pas encore connus à ce jour.

## *Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise*

Monsieur GROFF lui précise que les prix ont été déterminés par rapport à un prévisionnel réalisé par la D.D.E.

Par ailleurs, le Président informe qu'un recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise depuis sa création est mis à la disposition de chaque commune adhérente ainsi qu'une carte I.G.N. plastifiée de l'Argonne.

Concernant la motion Monsieur GROFF précise qu'elle sera adressée au Préfet, aux responsables administratifs des services déconcentrés de l'Etat, au recteur, au directeur de la Poste, au trésorier payeur général, à la presse, aux élus, aux Présidents des Conseils Général et Régional.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cette motion : adoptée à l'unanimité.

### 2.2. Pôle Nature

Monsieur GROFF annonce le choix du cabinet Odyssée Concept et AB Conseil Plus pour réaliser l'étude de marché et de faisabilité économique du Pôle Nature.

L'avantage de ce groupement consiste dans l'association d'une conceptrice, Madame Régine GILLES, Chargée de la programmation et d'un économiste, et Monsieur Hervé NOTTET à même de maintenir le projet dans l'enveloppe budgétaire fixée.

La procédure initiale de lancement d'appel d'offres sur performances pour la maîtrise d'oeuvre est abandonnée au profit d'une procédure intermédiaire. Cette solution consiste à faire une sélection sur dossier. Elle a l'avantage d'être moins coûteuse et d'offrir des délais supplémentaires pour une meilleure prestation des candidats retenus.

Monsieur GUERY : *"y aura-t-il une étude sur le coût de fonctionnement ?"*

Réponse du Président : cette analyse est inscrite dans l'étude de faisabilité économique.

Monsieur de SAGAZAN : *"comment sont répartis les 8 000 000 F ?"*

Réponse du Président : *"cette somme n'est pas inscrite dans les orientations budgétaires. Les 8 000 000 F correspondent à une enveloppe ; cette somme est indiquée pour donner un ordre d'idées au maître d'oeuvre."*

Monsieur GROFF demande à l'assemblée délégation dans la limite des crédits : adoptée à l'unanimité.

### **3) Orientations budgétaires**

Monsieur SIGNORET, Président de la Commission des Finances, présente le compte administratif anticipé pour 1998, l'état des subventions de fonctionnement 1998 et l'état des dépenses du personnel de 1999.

Après commentaire de ce document, il est proposé :

- de ne pas modifier la fiscalité prélevée par l'Argonne Ardennaise en 1999 ;
- concernant les charges du personnel 1999, elles correspondent à l'équivalent d'une année pleine, identiques à celle de 1998 auxquelles s'ajoute un poste d'animateur pour la durée de l'O.P.A.H. ;
- de ne pas inscrire d'opérations nouvelles. Les actions complémentaires liées à l'amélioration de l'habitat ne pourront être décidées qu'au vu des résultats de l'étude précise de l'opération. Les financements pourront être inscrits par décisions modificatives ;
- le vote du budget primitif sera proposé au cours de la deuxième quinzaine du mois de janvier 1999.

Monsieur GROFF précise que les orientations budgétaires ne sont pas soumises à un vote mais font simplement l'objet d'un débat. En outre, les grandes masses budgétaires présentées seront précisées et détaillées lors du budget primitif.

A une question de Monsieur MAINSANT, le Président précise que les honoraires d'études prévus dans le marché de maîtrise d'oeuvre seront intégralement supportés par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise si le Conseil de Communauté décide de ne pas réaliser le Pôle Nature.

## *Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise*

### **4) Demande de la Commune d'Exermont de se retirer de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise**

Monsieur GROFF rappelle la démarche :

- vote du conseil municipal d'Exermont
- vote du conseil de Conseil de Communauté.

Dans l'hypothèse où le vote est au retrait : la demande de retrait est notifiée à l'ensemble des communes adhérentes. Les conseillers municipaux disposent alors de 40 jours pour délibérer sur ce retrait. Si moins d'un tiers des conseillers municipaux s'opposent au retrait, alors le préfet peut décider du retrait.

Monsieur GRANDVALET, maire d'Exermont, sort de la salle pour ce point précis de l'ordre du jour.

Monsieur GROFF demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet de retrait de la commune d'Exermont :

Voix contre : 61                      Abstentions : 6                      Voix pour : 16

La demande de retrait est refusée.

### **5) Proposition de convention avec la Chambre d'Agriculture pour l'animation agricole de l'Argonne Ardennaise**

Monsieur GROFF rappelle à l'Assemblée que la Chambre d'Agriculture met, par convention, un technicien à la disposition de l'Argonne Ardennaise. Le Président demande aux élus de se prononcer sur le projet de cette convention : adoptée à l'unanimité.

### **6) Election d'un membre titulaire aux Commissions d'Appel d'offres, des Finances et d'Environnement en remplacement de Monsieur ERNOUX**

Le Conseil de Communauté a élu :

- Monsieur Pierre GUERY, titulaire de la Commission d'Appels d'offres, et Monsieur Louis DEPAIX, suppléant de la ladite commission,
- Monsieur Damien GEORGES, membre titulaire de la Commission des Finances,
- Monsieur Christian NOIZET, membre titulaire de la Commission Environnement.

### **7) Questions et informations diverses**

Monsieur GROFF présente Monsieur BUYAK, rédacteur territorial de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Le Président précise que si des élus ont connaissance de locaux administratifs vacants, il serait utile de le faire savoir à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Le Président clôt la séance à 22 h 10.

Le 7 janvier 1999

La Secrétaire,

Le Président,

Catherine PASCUAL

Patrice GROFF